

> Mon métier

Sur une installation nucléaire, le **technicien en charge des examens non destructifs (END)** réalise des contrôles sur des soudures de canalisation ou de structure métallique qui font l'objet d'un suivi régulier et périodique. Ce suivi est effectué afin de garantir la qualité de fabrication d'un composant ou sa robustesse en exploitation. Le technicien en charge de ces contrôles met en œuvre des modes opératoires rigoureux et des techniques de contrôle très pointues qui permettent :

- de rechercher des défauts tels que des fissures, par des contrôles appelés « surfaciques » faisant appel à des techniques dites de « ressuage ou de magnétoscopie » ;
- de rechercher des défauts à l'intérieur même de la structure du métal par des contrôles volumiques, ces contrôles font appel à des techniques de radiographie ou de détection par ultrasons.

Le choix du procédé dépend de la nature du matériau, de la forme de la pièce à examiner, du type et de la situation du défaut recherché. Le technicien en charge des END doit travailler dans le respect très strict des règles de sécurité adaptées à son environnement de chantier.

> QUALITÉS REQUISES

De bonnes capacités physiques, le sens du travail en équipe, de l'autonomie et de l'initiative, de l'exemplarité en matière de sécurité. Une grande rigueur est nécessaire pour compléter les documents d'intervention et rédiger les comptes rendus des contrôles réalisés. C'est en effet l'interprétation des résultats qui va permettre d'établir le diagnostic de l'état du matériel examiné.



> PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les contrôleurs END sont des spécialistes qui, en développant leur polyvalence et après une expérience confirmée sur les différentes techniques de contrôle, peuvent évoluer vers des postes de préparation ou d'expertise pour établir et qualifier de nouveaux modes opératoires.

> FORMATION ET EXPÉRIENCE

Pas de diplôme exigé pour les salariés du collège exécution, la formation se fait essentiellement par compagnonnage.

La formation initiale est complétée par des formations spécifiques (appelées « Cofrend ») et adaptées à chaque procédé de contrôle : radiographie, ressuage, ultrasons, etc.

Bac ou BTS (métallurgie) pour les salariés du collège maîtrise.

> SALAIRE BRUT MENSUEL

(Ces informations sont données à titre indicatif, elles n'engagent d'aucune façon les futurs employeurs)

Débutant : de 1 500 à 1 800 €

Senior : de 1 800 à 2 500 €

Pour en savoir plus :
www.giin.fr